

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le mardi 2 avril 2024 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard	Jacques Desrosiers
Patrick Godin	Julie L'Homme
Patrick Boisselle	Sylvain Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19h30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

50-04-24

### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

#### **1 – Ouverture de la séance**

#### **2 – Adoption de l'ordre du jour**

#### **3 – Adoption des procès-verbaux**

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024

#### **4 – Période de questions**

#### **5 – Administration**

5.1 - Approbation des comptes à payer

5.2 - Rapport du maire

5.3 - Rapport des délégués aux comités

5.4 - Correspondance

5.5 - Dépôt du rapport financier 2023 et du rapport de l'auditeur

5.6 - Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier

5.7 - Dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2023

#### **6 – Législation**

#### **7 – Service des travaux publics**

#### **8 – Service d'urbanisme**

8.1 - Participation aux délibérations concernant le point 8.1

8.2 - Adoption d'une résolution d'appui concernant la conformité à la réglementation municipale pour le projet de construction de deux (2) établissements d'élevage totalisant 24 000 poules pondeuses sur le lot 6 286 935 exploité par la Ferme Œuforique P.B. inc.

#### **9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles**

9.1 - OBV Yamaska - Adhésion 2024

9.2 - Proclamation "Semaine nationale du don d'organes et de tissus"

9.3 - Société canadienne du cancer - Avril, mois de la jonquille

9.4 - CJSO - Offre de publicité émission La Tribune

9.5 - Demande d'aide financière pour le réaménagement de la cour de l'école Christ-Roi - Fonds régions et ruralité (FRR)

9.6 - Nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres

9.7 - Plan de sécurité civile - Adoption

9.8 - Résolution constituant l'organisation municipale de la sécurité civile (OMSC)

9.9 - Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile intervenue avec la Municipalité de Massueville

9.10 - Entente de prêt de local en cas de sinistre - Parc éolien Pierre-De Saurel

9.11 - Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide

intermunicipale en matière de sécurité civile intervenue avec la Municipalité de Saint-Louis

- 9.12 - Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile intervenue avec la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu
- 9.13 - Demande d'autorisation de passage - Randonnée du souvenir Thierry LeRoux
- 9.14 - Demande d'autorisation de passage - Vélo SP 2024
- 9.15 - Invitation aux municipalités à souligner le Défi pissenlits 2024
- 9.16 - Invitation aux municipalités à participer à la Grande corvée régionale du Jour de la Terre
- 9.17 - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
- 9.18 - Demande de commandite - Gala sportif Polypus ESBG, 1<sup>re</sup> édition 2023-024

#### **10 – Analyse des demandes d'appui reçues**

- 10.1 - Appui à la Municipalité de Val-Alain - Retrait places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'étoiles

#### **11 – Varia**

#### **12 – Période de questions**

#### **13 – Levée de la séance**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**51-04-24**

#### **3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 4 mars 2024, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Sylvain Boisselle  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance.

### **5 - ADMINISTRATION**

**52-04-24**

#### **5.1 - Approbation des comptes à payer**

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024 au montant de 59 437,70\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Jacques Desrosiers

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024 au montant de 59 437,70\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## **5.2 - Rapport du maire**

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de mars.

## **5.3 - Rapport des délégués aux comités**

Madame la conseillère, Marie-Soleil Beauregard, déléguée au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont elle a participé.

Madame la conseillère, Julie L'Homme, déléguée au Comité de développement touristique et culturel (CDTC), fait rapport verbal de la rencontre dont elle a participé.

## **5.4 - Correspondance**

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 2 avril 2024).

**53-04-24**

## **5.5 - Dépôt du rapport financier 2023 et du rapport de l'auditeur**

Considérant que le rapport financier au 31 décembre 2023 a été présenté aux membres du Conseil;

Considérant qu'une copie de ce rapport a été remise aux membres du Conseil;

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Patrick Boisselle  
Et résolu

Que ce Conseil adopte le rapport financier 2023 et le rapport de l'auditeur préparés par Daniel Tétreault, CPA inc. et autorise le maire et/ou la directrice générale à signer tout document relatif à l'audit 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**54-04-24**

## **5.6 - Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier**

Le maire fait la lecture du rapport sur les faits saillants du rapport financier 2023, démontrant un surplus budgétaire pour 2023 de 272 071 \$;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance dudit rapport;

En conséquence,  
Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard  
Et résolu

D'accepter le dépôt du rapport du maire et de le publier sur le site Internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**55-04-24**

## **5.7 - Dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2023**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2023, présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, le tout en conformité des dispositions contenues à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*.

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Patrick Godin  
Et résolu

D'accepter le dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2023 et de le publier sur le site Internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## **6 - LÉGISLATION**

### **7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

### **8 - SERVICE D'URBANISME**

#### **8.1 - Participation aux délibérations concernant le point 8.1**

Déclaration d'intérêt : Les membres du Conseil sont informés que Monsieur le maire Denis Benoît, compte tenu de ses intérêts dans ce dossier, ne participera pas aux délibérations pour le prochain sujet à aborder.

**56-04-24**

#### **8.2 - Adoption d'une résolution d'appui concernant la conformité à la réglementation municipale pour le projet de construction de deux (2) établissements d'élevage totalisant 24 000 poules pondeuses sur le lot 6 286 935 exploité par la Ferme Oeuforique P.B. inc.**

Considérant que les demandeurs désirent s'inscrire au programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs d'œufs de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec (FPOQ);

Considérant que les installations d'élevage projetées se situent à plus de 241,2 mètres d'une résidence tel que calculé par Martin Chagnon, ingénieur en date du 20 mars 2024;

Considérant que l'utilisation du lot 6 286 935 sera pour des fins agricoles;

Considérant que le lot accueille déjà un élevage porcin et que le projet n'aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de la communauté agricole ainsi que sur les exploitations agricoles voisines;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme de Saint-Aimé;

Il est résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal de Saint-Aimé soutient le dépôt du projet au programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs d'œufs pour la construction de deux établissements d'élevage totalisant 24 000 poules pondeuses sur le lot 6 286 935 exploité par la Ferme Oeuforique P.B. inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents\*

\*Excluant monsieur Denis Benoît qui, après avoir divulgué la nature de son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

## **9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

**57-04-24**

### **9.1 - OBV Yamaska - Adhésion 2024**

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Patrick Godin  
Et résolu

De renouveler l'adhésion de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour l'année 2024 au coût de 50\$. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-13000-494.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

58-04-24

## 9.2 - Proclamation "Semaine nationale du don d'organes et de tissus"

La "Semaine nationale du don d'organes et de tissus" se tiendra du 21 au 27 avril 2024;

Considérant que le don d'organes est synonyme de vie et d'espoir pour plusieurs personnes en attente d'une transplantation au Québec;

Considérant qu'il est essentiel que chaque citoyen soit sensibilisé à cette importante cause;

Considérant que l'engagement des municipalités dans la promotion du don d'organes et de tissus contribue à l'atteinte de l'objectif de sensibilisation des citoyens;

En conséquence, il est adopté à l'unanimité et résolu que le conseil proclame la semaine du 21 au 27 avril 2024, "Semaine nationale du don d'organes et de tissus" et invite les citoyens de Saint-Aimé à signifier leur consentement au don d'organes et de tissus.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

59-04-24

## 9.3 - Société canadienne du cancer - Avril, mois de la jonquille

Considérant que deux Québécois sur cinq recevront probablement un diagnostic de cancer au cours de leur vie;

Considérant que des membres de notre communauté ont été directement touchés par le cancer et se sentent très solidaires de tous ceux et celles qui connaissent ou ont connu la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer est fière d'être la voix des hommes et des femmes qui ont le cancer à coeur, et est déterminée à unir et à inspirer tous les Québécois pour agir contre le cancer;

Considérant que durant la campagne de la jonquille, des fonds sont recueillis pour investir dans des projets de recherche qui changeront l'avenir du cancer et un réseau d'aide qui améliore la vie des personnes atteintes de cancer;

Considérant que la jonquille est un symbole de force, de courage et de vie pour les personnes atteintes de cancer et qu'elle rallie les communautés en les incitant à faire du bénévolat et à donner à la Société canadienne du cancer;

En conséquence, il est adopté à l'unanimité et résolu:

De proclamer par la présente le mois d'avril, le Mois de la jonquille dans la Municipalité de Saint-Aimé;

Que le conseil municipal de Saint-Aimé encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

60-04-24

## 9.4 - CJSO - Offre de publicité émission La Tribune

Considérant l'offre de publicité de CJSO pour l'émission *La Tribune en tournée estivale*;

En conséquence,  
Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

De réserver une publicité pour une émission La Tribune dans le cadre de sa tournée estivale au coût de 595\$ plus les taxes applicables. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-13000-341.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

61-04-24

### **9.5 - Demande d'aide financière pour le réaménagement de la cour de l'école Christ-Roi - Fonds régions et ruralité (FRR)**

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) à la MRC de Pierre-De Saurel;

Considérant que ladite subvention permettrait d'apporter une aide financière considérable dans la réalisation des travaux de réaménagement de la cour de l'école Christ-Roi;

Considérant qu'il y a lieu de désigner une personne responsable du projet et d'autoriser la signature de tout document, le cas échéant;

En conséquence,  
Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Sylvain Boisselle  
Et résolu

Que la Municipalité de Saint-Aimé dépose une demande d'aide financière pour un montant de 35 246,69\$ provenant du Fonds régions et ruralité (FRR) administré par la MRC de Pierre-De Saurel;

Que madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière, soit désignée à titre de personne responsable du projet intitulé "Réaménagement de la cour de l'école Christ-Roi";

Que la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé, le protocole d'entente et tout autre document à intervenir avec la MRC de Pierre-De Saurel, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

62-04-24

### **9.6 - Nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Aimé reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Aimé désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

Pour ces motifs,  
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard  
Appuyée par Jacques Desrosiers  
Et unanimement résolu :

QUE Karine Lussier, soit nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité;

QUE ce responsable soit mandaté afin :

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

63-04-24

#### **9.7 - Plan de sécurité civile - Adoption**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Aimé reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Patrick Godin

Et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Karine Lussier, coordonnatrice municipale de la sécurité civile soit adopté;

QUE Karine Lussier soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

64-04-24

### 9.8 - Résolution constituant l'organisation municipale de la sécurité civile (OMSC)

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Aimé reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

En conséquence,  
Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard  
Et résolu

QUE le conseil municipal autorise la création d'une organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous:

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Karine Lussier
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	Benoit Lefebvre
Responsable de la mission <i>Administration</i>	Karine Lussier
Responsable substitut de la mission <i>Administration</i>	Benoit Lefebvre
Responsable de la mission <i>Communication</i>	Karine Lussier
Responsable substitut de la mission <i>Communication</i>	Benoit Lefebvre
Responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Sylvain Boisselle
Responsable substitut de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Patrick Boisselle
Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Jacques Desrosiers
Responsable substitut de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Christine Cyr
Responsable de la mission <i>Services techniques et Transport</i>	Mathieu Desrosiers
Responsable substitut de la mission <i>Services techniques et Transport</i>	Éric St-Martin

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

65-04-24

### 9.9 - Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile intervenue avec la Municipalité de Massueville

Considérant la volonté de chacun de convenir d'une entente écrite quant à une entraide mutuelle en cas d'urgence ou de sinistre;

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé désire prendre des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et des biens en cas de sinistre majeur conformément à la *Loi sur la sécurité civile*;

Considérant que la Municipalité de Massueville possède des ressources susceptibles d'aider et de supporter la Municipalité de Saint-Aimé dans une situation d'urgence ou de sinistre;

Considérant que les organismes participants désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des

articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale d'entraide reliée à la sécurité civile;

En conséquence,  
Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Sylvain Boisselle  
Et résolu

Que le conseil autorise la signature de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

Que le conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**66-04-24**

**9.10 - Entente de prêt de local en cas de sinistre - Parc éolien Pierre-De Saurel**

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé désire prendre des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et des biens en cas de sinistre majeur conformément à la *Loi sur la sécurité civile*;

Considérant qu'il est recommandé d'établir un lieu distinct du centre de coordination et d'hébergement pour la tenue des activités de presse;

Considérant que Parc éolien possède une salle de conférence dans ses locaux du 380, rue Bonsecours à Massueville qui pourrait servir de centre de presse;

En conséquence,  
Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Patrick Godin  
Et résolu

Que le conseil autorise la signature de l'entente de prêt de local en cas de sinistre avec le Parc éolien Pierre-De Saurel. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

Que le conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**67-04-24**

**9.11 - Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile intervenue avec la Municipalité de Saint-Louis**

Considérant la volonté de chacun de convenir d'une entente écrite quant à une entraide mutuelle en cas d'urgence ou de sinistre;

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé désire prendre des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et des biens en cas de sinistre majeur conformément à la *Loi sur la sécurité civile*;

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé demande l'assistance de la Municipalité de Saint-Louis afin de l'aider dans la prestation de secours d'urgence en utilisant les locaux de la Municipalité comme centre de presse, centre de coordination des mesures d'urgence et centre de services aux sinistrés en cas de sinistre majeur, afin de pouvoir accueillir les coordonnateurs de plans de mesures d'urgence et afin d'avoir accès à un système de communication téléphonique et Internet, advenant le cas où ses locaux ne sont pas disponibles ou touchés par un sinistre;

Considérant que la Municipalité de Saint-Louis possède des ressources susceptibles d'aider et de supporter la Municipalité de Saint-Aimé dans une situation d'urgence ou de sinistre;

Considérant que les organismes participants désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale d'entraide reliée à la sécurité civile;

En conséquence,  
Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

Que le conseil autorise la signature de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

Que le conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

68-04-24

**9.12 - Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile intervenue avec la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu**

Considérant la volonté de chacun de convenir d'une entente écrite quant à une entraide mutuelle en cas d'urgence ou de sinistre;

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé désire prendre des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et des biens en cas de sinistre majeur conformément à la *Loi sur la sécurité civile*;

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé demande l'assistance de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu afin de l'aider dans la prestation de secours d'urgence en utilisant les locaux de la Municipalité comme centre de coordination des mesures d'urgence et centre de services aux sinistrés en cas de sinistre majeur, afin de pouvoir accueillir les coordonnateurs de plans de mesures d'urgence et afin d'avoir accès à un système de communication téléphonique et Internet, advenant le cas où ses locaux ne sont pas disponibles ou touchés par un sinistre;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu possède des ressources susceptibles d'aider et de supporter la Municipalité de Saint-Aimé dans une situation d'urgence ou de sinistre;

Considérant que les organismes participants désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale d'entraide reliée à la sécurité civile;

En conséquence,  
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard  
Appuyée par Sylvain Boisselle  
Et résolu

Que le conseil autorise la signature de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

Que le conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

69-04-24

**9.13 - Demande d'autorisation de passage - Randonnée du souvenir Thierry LeRoux**

Considérant que les organisateurs de la randonnée du souvenir Thierry LeRoux demandent l'autorisation de passer en vélo sur le territoire de la Municipalité;

Considérant que cette activité a pour principal objectif d'amasser des fonds afin de promouvoir et améliorer la qualité de vie des jeunes de 4 à 25 ans de la MRC de la Vallée de l'Or et de la Communauté Anishabe de Lac Simon;

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu

Que ce Conseil autorise la 5<sup>e</sup> édition de la randonnée du souvenir Thierry Leroux à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé le samedi 24 août prochain, selon le parcours soumis par la fondation dans la demande d'autorisation datée du 13 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**70-04-24**

#### **9.14 - Demande d'autorisation de passage - Vélo SP 2024**

Considérant la demande d'autorisation pour le passage de Vélo SP 2024 (sclérose en plaques) sur le territoire de la Municipalité, le dimanche 25 août 2024;

Considérant que Vélo SP est un événement organisé par Vélo Québec Événements et consiste en une activité de collecte de fonds au profit de la Société canadienne de la sclérose en plaques;

Considérant que Vélo SP est un événement de deux jours, regroupant 500 cyclistes sur un parcours en boucle pour sensibiliser la collectivité à la sclérose en plaques, dont le départ et l'arrivée sont prévus cette année à St-Hyacinthe;

Considérant que la demande consiste à obtenir un droit de passage de plusieurs cyclistes sur le rang Bord de l'Eau;

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard  
Et résolu

Que ce Conseil autorise Vélo SP 2024 à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé le dimanche 25 août prochain, selon le parcours soumis par Vélo Québec Événements dans la demande d'autorisation datée du 13 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**71-04-24**

#### **9.15 - Invitation aux municipalités à souligner le Défi pissenlits 2024**

Considérant l'invitation que la Municipalité a reçue afin de participer à l'édition 2024 du Défi pissenlits;

Considérant que ce défi se veut un mouvement de sensibilisation sur l'importance et l'avenir des abeilles et des autres insectes pollinisateurs;

Considérant qu'en ce sens la population est invitée à retarder la tonte de leur gazon, incluant les pissenlits et autres fleurs qu'il contient, afin d'offrir aux abeilles et aux autres insectes du pollen et du nectar;

Considérant que la Municipalité a à coeur la protection de l'environnement;

En conséquence,  
Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Patrick Boisselle  
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité:  
- s'inscrive au Défi pissenlits 2024;  
- s'engage à promouvoir ce défi auprès de sa population.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

72-04-24

**9.16 - Invitation aux municipalités à participer à la Grande corvée régionale du Jour de la Terre**

Considérant l'invitation que la Municipalité a reçue afin de participer à la Grande corvée régionale du Jour de la Terre;

Considérant que la Grande corvée régionale du Jour de la Terre vise à procéder collectivement au nettoyage d'espaces verts sur le territoire de la Municipalité;

Considérant que le Mouvement écologique du comté de Richelieu suggère que toutes les corvées de nettoyage soient réalisées simultanément;

Considérant que la Municipalité a à cœur la protection de l'environnement;

En conséquence,  
Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard  
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité appuie le projet de Grande corvée régionale du Jour de la Terre du Mouvement écologique de Richelieu;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

73-04-24

**9.17 - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique**

Attendu que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

Attendu que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

Attendu que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

Attendu que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

Attendu que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29% depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

Attendu que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

Attendu que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

Attendu que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

Par conséquent,  
Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Sylvain Boisselle  
Et résolu

Que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

Que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

Que le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

Que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

Que la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

74-04-24

**9.18 - Demande de commandite - Gala sportif Polypus ESGB, 1re édition 2023-024**

Considérant la demande de commandite de l'école secondaire Bernard-Gariépy pour le gala sportif Polypus, 1<sup>re</sup> édition 2023-2024;

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Sylvain Boisselle  
Et résolu

Que le conseil accepte d'accorder une aide financière au montant de 100 \$ pour le premier gala sportif Polypus qui se tiendra le 12 juin prochain. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-19001-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

**10.1 - Appui à la Municipalité de Val-Alain - Retrait places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'étoiles**

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande d'appui.

**11 - VARIA**

**12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance.

75-04-24

### 13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Marie-Soleil Beauregard propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Sylvain Boisselle et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h04.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire

\_\_\_\_\_  
Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière